

Écoles spécialisées : équipement numérique

Renouvellement :

- La norme est de **2 machines par classe**.

1 machine = 1 ordinateur fixe OU
1 portable¹ OU
2 iPad

- Exceptionnellement, **1 ordinateur par salle des maîtres** si besoin avéré et en accord avec votre coordinatrice ou votre coordinateur de la cellCIPS.
Au minimum 3 classes dans le bâtiment pour justifier une salle des maîtres.

- Sur demande, il est possible de compléter l'équipement par des stylets et des claviers, au maximum 2 de chaque par classe.

- L'inventaire des machines et des besoins est fait en coordination étroite avec la coordinatrice ou le coordinateur de la cellCIPS.

C'est **l'année de commande** qui est notée dans l'inventaire et non pas l'année de fabrication de la machine.

- Dans l'éventualité d'un projet faisant appel à du matériel hors quota, consultez la FAQ (padlet) du PResMITIC.

Ces projets sont réévalués périodiquement. Il n'y a pas de renouvellement automatique.

¹ Le choix de l'ordinateur portable doit être argumenté

Logiciels :

Certains logiciels acquis pour tout le canton sont disponibles sur les ordinateurs ou tablettes.

Les autres logiciels spécifiques que l'école voudrait acquérir sont, en principe, à porter sur les budgets « matériel scolaire » de l'école.

Il est important d'en discuter avec sa coordinatrice ou son coordinateur de la cellCIPS, car nous pouvons bénéficier d'éventuelles économies d'échelle - ou d'accords autres - et pouvons aussi échanger sur les formations et les tutoriels.

Mise en place du matériel :

Les machines sont commandées sur LA PLACE, plateforme gérée par la DAL (Direction des Achats de la Logistique).

Les ordinateurs et iPad sont gérés par un système centralisé (MDM = Mobile Device Management).

La cellCIPS soutient cette gestion de manière organisationnelle et financière.

Petites imprimantes :

Dans le cadre d'une utilisation pédagogique et en fonction des besoins spécifiques sur place, une petite imprimante peut exceptionnellement être installée.

Elles peuvent être renouvelées si le besoin est toujours là.

L'accord de la coordinatrice ou du coordinateur de la cellCIPS est requis.

Réseau :

Toute démarche informatique impliquant des modifications structurelles importantes sur le réseau (WiFi, Swisscom pour les écoles) et/ou sur les systèmes des machines sont **en tous les cas** à coordonner avec la cellCIPS. Cela inclut également les ouvertures et fermetures d'écoles.

Les anciennes machines amorties (PAMA) :

Ce sont les machines qui ont été renouvelées.

Elles doivent être sorties du MDM.

Elles n'auront plus les applications du MDM.

Elles peuvent encore être utilisées pour autant qu'elles n'engendrent aucun frais de maintenance.

Elles peuvent être utilisées par :

- Les enseignants
- Les thérapeutes
- Les éducateurs

ATTENTION : les machines ne peuvent pas être vendues à l'extérieur.

Pour l'élimination de ces machines, veuillez vous référer à la FAQ (padlet) du PResMITIC.